SOCIAL SCIENCES AND HUMANITIES RESEARCH COUNCIL

MULTI-YEAR ACTION PLAN 2001-2004

for the Implementation of Section 41 of the

Official Languages Act

July 2003

TABLE OF CONTENTS

Page

Summary 1

Preamble 3

Part 1: General Information 5

Part 2: Identification of Community Needs 6

Part 3: Action Plan Contents and Timetable 6

Part 4: Communication Plan 10

Part 5: Signature 10

104-07398/

Multi-Year Action Plan 2001-2004

Social Sciences and Humanities Research Council

Responsible Minister: The Honourable Allan Rock
Responsible Secretary of State: The Honourable Rey Pagtakhan

Summary

Principal Measures Planned

Over the course of the next few years, the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC) will:

- continue to initiate actions with Heritage Canada and the Privy Council Office (Intergovernmental Affairs) to develop new approaches to encourage partnerships and initiatives with university sector and community groups in order to support and promote research on bilingualism and official language minority communities in Canada;

- increase the number of partnerships with research users—government departments, businesses and community organizations—and encourage co-operation with university researchers in order to tackle priority problems of common concern. Partnerships establish an effective dialogue and create solid links between communities and researchers. Research needs are better defined, and research results are enriched by co-operation;

- continue to participate, together with Canadian Heritage and the Privy Council Office (Intergovernmental Affairs), in the work of the Interdepartmental Coordinating Committee on Official Languages Research;

- establish links with the new Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities at the Université de Moncton to ensure that researchers working there are well informed of SSHRC's granting and fellowship programs and that they can benefit from them;

- maintain its administrative policies, practices and procedures that ensure equitable treatment of applications in both official languages and continue to hold information sessions concerning SSHRC programs at universities across the country; and

Summary (continued)

- disseminate research results to a wider audience and improve the mobilization and transmission of knowledge to make SSHRC-funded work better known and better utilized. Together with its partners in joint initiatives, SSHRC aims to ensure that research results are disseminated as broadly as possible.

Through all its programs, SSHRC is committed to continue to enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada, especially through the *Community-University Research Alliances* (CURA) program and the *Initiative on the New Economy* (INE). SSHRC encourages the participation in its programs of researchers and stakeholders from English and French linguistic communities in Canada. The Council ensures that the program information is broadly disseminated and that English and French linguistic minorities are clearly informed about the terms and conditions of its programs and related research priorities. Finally, SSHRC remains committed to increasing research communication and knowledge transfer to promote the awareness and the use of SSHRC-funded research.

Preamble
(Statement of Intent: Grounds, Goals of Proposed Measures)

SSHRC is one of three funding agencies established by the Government of Canada to provide funding for academic research and research training. Specifically, the Council's overall objectives are to:

- support high-quality academic research and research training in order to better understand the evolving nature of society, to cope more effectively with the challenges that face Canadians, and to take advantage of the opportunities that arise; and

- help put the benefits of research to work by promoting the mobilization and transfer of knowledge among researchers, industry, policy makers and other interested groups within Canadian society.

SSHRC's planning, management and evaluation activities are based on the following fundamental principles:

- ***Intellectual Excellence:*** The Council supports research that meets the highest academic standards through its rigorous and competitive peer review system.

- ***Impartiality:*** SSHRC operates at arms-length from Government of Canada departments to ensure the independence of its grants decisions-making process.

- ***Public Access:*** The Council requires the results of all funded research to be accessible to Canadians.

- ***Accountability:*** SSHRC reports openly on its policies, practices and procedures and on the results of its investments.

- ***Innovation:*** The Council adapts its activities to meet the challenges facing Canadians and the Canadian research community.

This 2001-2004 multi-year action plan for the implementation of section 41 of the *Official Languages Act* is based on SSHRC's objectives as presented in the *Report on Plans and Priorities, 2003-2004.* The objectives are to continue to guide research in directions that promote, support and develop knowledge, innovation, culture and socio-economic relevance. To achieve this, SSHRC intends to:

- maintain and enhance excellence in research and research training to continually renew the pool of knowledge and expertise;
- continue to address strategic knowledge gaps in key areas of concern to society;
- promote partnerships with users of research in government, the private sector, and non-governmental organizations;
- act as an effective knowledge broker for users of research results; and
- maximize its contribution to the Government of Canada's policy research and the *Innovation Strategy*.

SSHRC supports research conducted by researchers affiliated with Canadian universities and, for certain programs, with research-oriented community organizations. The funds are awarded through national competitions, which involve a rigorous peer review process based on the scientific quality of the applications.

In view of its mandate and the selection criteria used in the peer review of applications—the competence of researchers and the quality of the research proposals—SSHRC programs are accessible to all researchers in the humanities and social sciences. They are not subject to any quotas based on geography, language or gender. No one group can therefore benefit from any special incentives. The peer review process used by SSHRC is recognized worldwide as the fairest and most appropriate method to allocate public funds for research.

SSHRC can only implement Section 41 of the Official Languages Act (supporting and enhancing the vitality of official language minority communities; fostering the full recognition and use of both English and French in Canada) by supporting—through its programs—research projects associated with these objectives.

ACTION PLAN
FOR THE IMPLEMENTATION OF SECTION 41
OF THE *OFFICIAL LANGUAGES ACT*

Part 1: General Information

1. Identification of Institution

Social Sciences and Humanities Research Council
350 Albert Street
P.O. Box 1610
Ottawa ON K1P 6G4

Tel.: (613) 996-1447 Fax: (613) 943-1153 Web: http://www.sshrc.ca/

2. Brief Description of Institution's Mandate

SSHRC supports research and advanced research training in universities and, in some cases, in institutions with a research mandate by awarding research grants and fellowships to applicants through national, peer-reviewed competitions.

3. Officers Responsible

Senior official responsible:
Dr. Marc Renaud
President of SSHRC

National co-ordinator:
Boris Stipernitz
Policy Analyst
Corporate Policy and Planning
Tel.: (613) 996-1447
Fax: (613) 943-1153
E-mail: boris.stipernitz@sshrc.ca

4. Period Covered by Action Plan

The action plan submitted by the Social Sciences and Humanities Research Council to the Department of Canadian Heritage covers the period from April 1, 2001 to March 31, 2004.

Part 2: Identification of Community Needs

5. Means Used to Identify Needs of Official Language Minority Communities at National and Regional Levels

Not applicable because of the provisions of the Council's mandate explained above.

6. Principal Needs Identified at National and Regional Levels

Not applicable.

Part 3: Action Plan Contents and Timetable

7. a) Measures Considered by the Institution to Respond to Community Needs

SSHRC invites social sciences and humanities researchers from official language minority communities to participate in all its programs and to submit research proposals. The Council firmly believes that the formation of partnerships between community organizations and universities contributes to the social, cultural and economic development of communities through innovative and varied joint training and communications activities.

SSHRC encourages researchers to:

- form partnerships with community organizations, including official language minority groups;

- submit research proposals on issues of a social nature such as the needs of official language minority communities;

- emphasize the intellectual, social and cultural value of research activities to their collaborators; and

- make known the results of their research to policy-makers and to the community organizations concerned.

Researchers from official language minority communities are invited to take advantage of the opportunities offered by SSHRC's *Research Development Initiatives* (RDI) program, various joint initiatives undertaken by the Council and its partners, strategic priority area programs, the *Initiative on the New Economy* (INE), and the CURA program.

Following a major consultation with researchers and users, SSHRC Board decided in 2002 to adopt the following four new strategic priority research areas (additional areas, which were included following the initiatives announced in Budget 2003, are indicated by *italics*):

- Research and Aboriginal Peoples;

- Citizenship, Culture and Identities (including *Official Languages*);

- Environment and Sustainable Development (including *Climate Change* and *Northern Research*); and

- Image, Text, Sound and Technology.

Under these programs in general and under the sub-research area *Official Languages* in particular, researchers are encouraged to submit research proposals on issues relating to official language minority communities and bilingualism.

In 2001, the Council received a special allocation of $100 million to be used between 2001 and 2006 in support of research into key aspects of the "new economy." Specifically, the INE supports research on the nature and benefits of the new economy, as well as on management, education and lifelong learning in this new context. The INE gives a substantial boost to increasing partnerships between various research sectors.

The highly popular CURA program, which was launched as a pilot in 1999-2000, was made a permanent part of SSHRC's strategic programs in 2002. In the last four years, this program has made an exceptional contribution to promoting and supporting the formation of special alliances between universities and community-based organizations. Such alliances have encouraged organizations within communities and university institutions to combine forces and tackle issues of common concern.

The Council continues to prepare and distribute a compendium of research projects, fellowships and conferences related to Canada's linguistic duality and official language minority communities. This compendium facilitates co-operation and links researchers interested in this issue and also ensures that SSHRC's support in this field is better known.

Given its mandate and the independent peer-review process for awarding grants and fellowships, SSHRC cannot promote preferential treatment to minority groups such as official language minority communities. However, since its creation, the Council has offered services in both official languages and adheres to the following policies, practices and procedures to ensure fair treatment of applications submitted to it:

- SSHRC ensures equitable representation of both linguistic groups on its selection committees.
- The Council requires that all members of its committees be able to read applications and have a sufficient level of oral proficiency in their second official language in order to participate in discussions in both official languages.
- Chairpersons of committees must be bilingual and must conduct meetings in both official languages.
- For programs administered outside the Council, measures are in place to ensure that applications are dealt with in the official language of choice of the applicant.
- SSHRC regularly reminds universities of the importance of submitting the names of potential candidates for its selection committees.
- The Council places great importance on the dissemination of research and, to this end, makes translation costs an eligible expense.

7. b) Proposed Means by Which the Institution Will Inform the Official Language Minority Communities of its Programs and Services

In keeping with its mandate, the Council reiterates its commitment to making its programs known to all researchers and clientele. To this end, SSHRC will continue to conduct information sessions at universities and provide high quality service by posting information on all its programs and activities on its Web site at http://www.sshrc.ca. SSHRC's clientele and the public at large are invited to communicate directly with the Council to obtain information about research and research training programs.

SSHRC will continue to make the results of grant and fellowship competitions widely available to all researchers and interested parties through its Web site. The Council will ensure that copies of its compendium of research projects, fellowships and conferences related to linguistic duality and official language minority communities are sent to related key associations.

SSHRC is committed to enhancing the effective communication and transfer of knowledge, which is an essential part of the research process. One priority the Council wishes to promote and further develop is the mobilization and transfer of knowledge between the research community and the Canadian public. To achieve this, SSHRC continues to enhance social innovation through programs that stimulate the creation of strategic partnerships and alliances.

Participation in the fellowship and grant selection process offers researchers an opportunity to become informed about research trends in their field and to better understand the selection process and expectations of committees. SSHRC encourages researchers in a minority language situation to submit their candidacy because this will enable them to acquire experience that they can subsequently share with their colleagues.

8. Measures Proposed to Evaluate Success of Expected Results

SSHRC encourages university researchers in an official language minority situation to become involved in initiatives that are likely to have a direct impact on social issues, such as those relating to the needs of official language minority communities.

The Council will continue to update its compendium of grants, fellowships and conferences associated with Canadian linguistic duality and the development of the official language minority communities in Canada. This compendium informs Canadians of the number of researchers with a particular interest in this field. It will also encourage networking between researchers and partners.

9. Financial and Other Resources Dedicated to Completion of Action Plan

Financial and other resources dedicated to the completion of SSHRC's Action Plan must remain within the current program framework.

Part 4: Communication Plan

10. Measures Proposed by the Institution to Publicize Action Plan and Report on Achievements Inside and Outside the Institution

SSHRC's Action Plan will be available on the Council's Web site at http://www.sshrc.ca. SSHRC intends to distribute its Action Plan to its employees, the national co-ordinators, appropriate minority community institutions, the Commissioner of Official Languages and the co-chairs of the Standing Joint Committee on Official Languages.

Part 5: Signature

Marc Renaud, President

Date

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL 2001-2004

Mise en œuvre de l'article 41 de la

Loi sur les langues officielles

Juillet 2003

TABLE DES MATIÈRES

Page

Sommaire 1

Préambule 3

Partie 1 : Renseignements généraux 5

Partie 2 : Détermination des besoins des communautés 6

Partie 3 : Contenu du plan d'action et échéancier 6

Partie 4 : Plan de communication 10

Partie 5 : Signature 10

Plan d'action pluriannuel (2001- 2004)

Conseil de recherches en sciences humaines

Ministre responsable : L'honorable Allan Rock
Secrétaire d'État responsable : L'honorable Rey Pagtakhan

Sommaire

Principales mesures envisagées

Au cours des prochaines années, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) entend poursuivre les initiatives suivantes :

- continuer d'initier des échanges d'information avec le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé (Affaires intergouvernementales) afin de créer de nouvelles approches pour encourager des partenariats et de nouvelles initiatives entre les chercheurs du milieu universitaire et des organismes communautaires, et ainsi appuyer et promouvoir la recherche sur le bilinguisme et les communautés minoritaires de langue officielle au Canada;

- augmenter le nombre de partenariats avec les utilisateurs de la recherche — les ministères gouvernementaux, les entreprises et les organismes communautaires — et encourager la collaboration avec les milieux de la recherche universitaire en vue de s'attaquer à des problèmes prioritaires d'intérêt commun. Les partenariats permettent d'établir un dialogue efficace et créer des liens solides entre les communautés et les chercheurs; les besoins de recherche sont mieux définis en collaboration et les résultats qui en découlent s'en trouvent enrichis;

- continuer à participer, avec le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé (Affaires intergouvernementales), aux travaux du Comité de coordination interministérielle de recherche sur les langues officielles;

- établir des liens avec le nouvel Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques à l'université de Moncton afin d'assurer que les chercheurs qui y travaillent sont bien informés des possibilité offertes par le CRSH en matière de programmes de subventions et de bourses et qu'ils en bénéficient;

Sommaire (suite)

- maintenir, sur le plan administratif, ses politiques, ses pratiques et ses procédures assurant le traitement équitable des demandes qui lui sont soumises dans les deux langues officielles et continuer de poursuivre des sessions d'information sur ses programmes dans les universités à l'échelle nationale;

- communiquer les résultats de la recherche à un public plus grand et assurer une meilleure transmission du savoir, de manière à faire connaître les travaux qu'il finance et à promouvoir leur utilisation. Avec ses partenaires dans le cadre d'initiatives conjointes, le CRSH s'engage à continuer à assurer une diffusion très large des résultats des recherches qu'il subventionne;

Le CRSH s'engage à continuer de favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires linguistiques francophones et anglophones au Canada à travers tous ses programmes et particulièrement le programme des *Alliances de recherche universités-communautés (ARUC)* et le programme de *l'Initiative de la nouvelle économie (INÉ)*. Le CRSH encourage la participation des chercheurs et des intervenants de la communauté autant anglophone que francophone au Canada. En effet, il s'assure que les renseignements sur ses programmes sont largement diffusés et que les minorités linguistique anglophone et francophone sont bien informées des modalités des nouveaux programmes et des priorités de recherche. Enfin, le CRSH s'engage à insister sur une communication accrue des résultats de la recherche et une meilleure transmission du savoir, de manière à faire connaître les travaux qu'il finance et à promouvoir leur utilisation.

PRÉAMBULE

(Exposé d'intentions : motifs, buts des mesures proposées)

Le CRSH est l'une des trois organismes subventionnaires mis en place par le gouvernement du Canada pour appuyer la recherche en milieu universitaire et la formation en recherche. Plus particulièrement, les objectifs généraux du CRSH sont :

- d'appuyer la recherche universitaire et la formation en recherche de qualité dans des disciplines qui nous aident à mieux comprendre la nature changeante et les fondements de notre société, à mieux relever les défis auxquels les Canadiens doivent faire face et à mieux profiter des occasions qui s'offrent à nous;
- de contribuer à la mise en valeur des avantages de la recherche en encourageant le transfert des connaissances entre les chercheurs, les industries, les responsables de l'élaboration des politiques et d'autres groupes intéressés au sein de la société canadienne.

Les activités de planification, de gestion et d'évaluation du CRSH sont fondées sur les principes fondamentaux suivants :

- ***Excellence sur le plan intellectuel :*** Grâce à son système rigoureux et concurrentiel d'évaluation par les pairs, le CRSH appuie les recherches qui répondent aux plus hautes normes sur le plan intellectuel.
- ***Impartialité :*** Le CRSH est un organisme autonome, ce qui garantit l'indépendance de son processus de prise de décision.
- ***Accès public :*** Le CRSH exige que les résultats de toutes les recherches qu'il subventionne soient accessibles aux Canadiens.
- ***Responsabilité :*** Le CRSH rend compte publiquement de ses processus et des résultats de ses investissements.
- ***Innovation :*** Le CRSH adapte ses activités aux défis que doivent relever les Canadiens et la communauté des chercheurs au Canada.

Le plan d'action pluriannuel (2001-2004) du CRSH pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, repose sur les objectifs du CRSH tel que présenté dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004.* Ces objectifs consistent à continuer à orienter la recherche dans des directions qui favorisent les connaissances, l'innovation, et la pertinence culturelle, sociale et économique. Pour y parvenir le CRSH :

- continuera de soutenir l'excellence en recherche et en formation de manière à renouveler sans cesse la masse des connaissances et l'expertise;

- comblera les lacunes dans les connaissances stratégiques sur les grandes questions d'intérêt pour la société;
- encouragera les partenariats avec les utilisateurs de la recherche au gouvernement, dans le secteur privé et les organismes non gouvernementaux;

- jouera efficacement le rôle de diffuseur des connaissances aux utilisateurs des résultats de recherche;

- optimisera sa contribution au programme de recherche sur les politiques et à la stratégie d'innovation du gouvernement du Canada.

Le CRSH appuie des travaux de recherche exécutés par des chercheurs affiliés à des universités canadiennes ou, dans le cas de certains programmes stratégiques, à des organismes de la communauté. Les fonds sont octroyés lors de concours nationaux et dans le contexte d'un processus rigoureux d'évaluation par les pairs fondé sur la qualité scientifique des demandes.

Compte tenu de son mandat et de ses critères décisionnels quant à l'octroi des subventions, qui sont essentiellement fondés sur la compétence des chercheurs et la qualité des propositions de recherche, les programmes du CRSH sont accessibles à l'ensemble des chercheurs en sciences humaines et ils ne sont soumis à aucun contingentement d'ordre régional, linguistique ou sexuel. Aucun groupe ne peut donc bénéficier de mesures incitatives particulières. Ce processus d'examen par les pairs est largement utilisé à travers le monde, et est reconnu comme le plus approprié et équitable lorsqu'il s'agit de consacrer des fonds publics à la recherche.

Ce n'est donc que dans le cadre de ses programmes réguliers que le CRSH peut aider à la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles visant la promotion des communautés minoritaires de langue officielle et encourageant la pleine reconnaissance de l'utilisation de l'anglais et du français au Canada, en appuyant les travaux de recherches qui sont reliés à ses objectifs.

PLAN D'ACTION
CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Partie 1. Renseignements généraux

1. Identification de l'organisme

Conseil de recherches en sciences humaines
350, rue Albert
C.P. 1610
Ottawa ON K1P 6G4

Tél. : (613) 996-1447 Téléc. : (613) 943-1153 Web : http://www.crsh.ca

2. Brève description du mandat de l'organisme

Le CRSH appuie la recherche et la formation avancée dans les universités et, dans certains cas, dans les établissements ayant un mandat de recherche, en attribuant des subventions de recherche et des bourses par le biais de concours nationaux avec évaluation par les pairs.

3. Responsables du dossier

Haut fonctionnaire responsable :
Marc Renaud,
Président du CRSH

Coordonnateur national :
Boris Stipernitz
Analyste des politiques
Division des politiques et de la planification du CRSH
Tél. : (613) 996-1447
Téléc. : (613) 943-1153
Courriel : boris.stipernitz@crsh.ca

4. Période couverte par le plan d'action

Le plan d'action que le Conseil de recherches en sciences humaines présente au ministère du Patrimoine canadien couvre la période allant du 1er avril 2001 au 31 mars 2004.

Partie 2. Détermination des besoins des communautés

5. Moyens pris pour les besoins des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire sur le plan national et dans les provinces et territoires

Non pertinent aux paramètres du mandat du Conseil tel qu'expliqué plus haut.

6. Principaux besoins établis à l'échelle nationale et régionale

Sans objet

Partie 3. Contenu du plan d'action et échéancier

7a) Mesures envisagées par l'organisme pour répondre aux besoins des communautés

Dans le cadre de tous ses programmes, le CRSH invite les chercheurs en sciences humaines en provenance de communautés minoritaires de langue officielle à participer et à soumettre des propositions de recherche. Le CRSH croit fermement que la formation de partenariats entre les organismes communautaires et les universités contribue au développement social, culturel et économique des communautés par le biais d'activités conjointes de formation et de communications novatrices et variées.

Le CRSH encourage les chercheurs à :

- former des partenariats avec les organismes communautaires, y compris les groupes en milieu minoritaire;

- soumettre des propositions de recherche sur des questions de nature sociale comme celle des besoins des communautés minoritaires de langue officielle;

- faire valoir la valeur intellectuelle, sociale et culturelle des activités de recherche à leurs collaborateurs;

- faire connaître les résultats de leur recherche aux responsables de l'élaboration des politiques et aux organismes communautaires concernés.

Les chercheurs de milieux minoritaires peuvent aussi prendre pleinement avantage des possibilités qu'offrent le programme des *Initiatives de développement de la recherche* (IDR) du CRSH, diverses initiatives conjointes menées par le CRSH et ses partenaires, les programmes stratégiques prioritaires, *l'Initiative de la nouvelle économie* (INÉ) et le programme des ARUC.

À la suite d'une importante consultation auprès des chercheurs et des utilisateurs, le Conseil du CRSH a pris la décision en 2002 d'adopter les quatre nouveaux programmes suivants dans des domaines de recherche prioritaires (les thèmes qui ont été ajoutés après l'annonce des initiatives dans le Budget de 2003 sont indiqués en *italique*) :

- La recherche et les peuples autochtones;

- La citoyenneté, la culture et l'identité (y compris *les langues officielles*);

- L'environnement et le développement durable (y compris *le changement climatique* et *la recherche nordique*);

- Les textes, les documents visuels, le son et la technologie.

En vertu de ces programmes, et plus particulièrement en vertu du thème de recherche sur les *langues officielles*, nous encourageons les chercheurs à soumettre des proposions de recherche sur des questions reliées aux minorités de langues officielles au Canada et au bilinguisme.

Le CRSH a reçu en 2001 une allocation spéciale de 100 millions de dollars sur cinq ans (2001-2006) pour appuyer la recherche sur la nature et les retombées de la nouvelle économie ainsi que sur la gestion, l'éducation et l'éducation permanente dans ce nouveau contexte. L'INÉ contribuera de façon significative à augmenter les partenariats entre les différents secteurs de la recherche.

Lancé à titre de projet pilote en 1999-2000, le très populaire programme des ARUC est devenu un programme stratégique permanent du CRSH en 2002. Au cours des quatre dernières années, ce programme a contribué de façon extraordinaire à appuyer et à stimuler la création d'alliances spéciales entre les universités et les organismes oeuvrant au sein des communautés. Ces alliances ont encouragé les universités et les organismes communautaires à unir leurs forces et à s'attaquer à des problèmes qu'ils considèrent comme des sujets prioritaires communs.

Le Conseil continue à préparer et à distribuer une liste de projets de recherche, de bourses et de conférences pertinents à la dualité linguistique canadienne et aux communautés minoritaires de langue officielle au Canada. Cette liste facilite la collaboration et la création de réseaux entre chercheurs qui s'intéressent à ces questions et assurent aussi que l'appui du Conseil à ce secteur des connaissances soit mieux connu.

Compte tenu de son mandat et du processus indépendant d'évaluation par les pairs visant l'octroi de subventions et de bourses, aucun groupe minoritaire, tel que les communautés minoritaires de langue officielle, ne peut bénéficier de mesures incitatives particulières. Cependant depuis sa création, le CRSH a toujours offert des services dans les deux langues officielles et adhère aux politiques, aux pratiques et aux procédures suivantes, lesquelles assurent le traitement équitable des demandes qui lui sont soumises :

- le Conseil s'assure d'une représentation équitable des deux groupes linguistiques dans ses comités de sélection;

- il exige que tous les membres de ses comités soient en mesure de lire les demandes et de posséder une bonne compréhension orale dans la deuxième langue officielle pour pouvoir participer aux discussions dans les deux langues officielles;

- les présidents des comités doivent être bilingues et doivent diriger les réunions dans les deux langues officielles;

- dans le cas de programmes administrés à l'extérieur du Conseil, des mesures sont prises pour assurer le traitement des demandes dans la langue officielle du candidat;

- le CRSH rappelle sans cesse à toutes les universités l'importance de soumettre des candidatures potentielles pour ses comités de sélection;

- le CRSH accorde une grande importance à la diffusion de la recherche et à cette fin rend admissibles les frais de traduction.

7 b) Moyens prévus pour faire connaître les programmes et services de l'organisme au sein des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire

Dans le cadre de son mandat, le Conseil ne peut que réitérer son engagement à faire connaître ses programmes auprès des chercheurs et de sa clientèle. À cette fin, il continuera à organiser des sessions d'informations dans les universités et à fournir un service de qualité en affichant dans son site Web (http://www.crsh.ca) l'information sur tous ses programmes et activités. La clientèle du CRSH et le public canadien sont en tout temps invités à communiquer directement

avec les agents du CRSH pour obtenir des renseignements sur ses programmes de recherche ou de formation.

Quant à la diffusion des résultats des concours de subventions et de bourses, le Conseil continuera de les rendre disponibles dans son site Web. Il s'assurera aussi que des copies de sa liste annuelle de projets de recherche, de bourses et de conférences qui sont pertinents à la dualité linguistique canadienne et aux communautés minoritaires de langue officielle seront distribuées aux associations clés intéressées.

Le CRSH est aussi très engagé à promouvoir une communication efficace et un transfert des connaissances, qui sont une partie essentielle du processus de recherche. Une des priorités sur laquelle le Conseil désire mettre de l'emphase, est le transfert des connaissances dans la communauté des chercheurs et la société canadienne. Une façon d'atteindre ce but est d'augmenter l'innovation sociale au moyen d'alliances et de partenariats stratégiques.

La participation au processus de sélection des bourses et subventions offre aux chercheurs l'occasion de prendre connaissance des tendances de la recherche dans leur domaine et à mieux comprendre le processus de sélection et les attentes des comités à cet égard. Le CRSH encourage les chercheurs en milieu minoritaire à soumettre leur candidature, ce qui leur permettra d'acquérir une expérience dont ils pourront par la suite faire bénéficier leurs collègues.

8. Moyens prévus pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés

Le CRSH encourage les chercheurs universitaires en milieu minoritaire à s'intéresser à des initiatives susceptibles d'avoir une incidence directe sur des questions de nature sociale comme celle des besoins des communautés minoritaires de langue officielle.

Le Conseil va continuer de mettre à jour la liste des subventions, bourses et conférences reliées à la dualité linguistique canadienne et à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada. Cette liste informe les Canadiens du nombre de chercheurs qui ont un intérêt particulier dans ce domaine de recherche et encourage le réseautage entre chercheurs et partenaires.

9. Ressources financières et autres, consacrées à la réalisation du plan d'action

Les ressources financières et autres qui sont consacrées à la réalisation du plan d'action du CRSH doivent demeurer dans le cadre actuel des programmes.

Partie 4. Plan de communication

10. Moyens envisagés par l'organisme pour diffuser le plan d'action et le bilan des réalisations, tant à l'intérieur qu'à extérieur de l'organisme

Le Plan d'action du CRSH sera disponible dans le site Web du Conseil, soit le *http://www.crsh.ca*. Le CRSH entend en faire une distribution à son personnel, aux coordonnateurs nationaux, aux institutions pertinentes des communautés minoritaires, au Commissaire aux langues officielles et aux coprésidents du Comité mixte permanent des langues officielles.

Partie 5. Signature

Marc Renaud, Président

Date